



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt trois, le huit août à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents :

M. Serge REVIAL Maire, M. Olivier DUCH 1er adjoint, Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe, M. Hubert DIDIERLAURENT 3ème adjoint, Mme Céline MARRO 4ème adjointe, M. Jean-Sébastien SIMON 5ème adjoint, M. Sébastien HUCK Conseiller municipal, M. Thomas HERY Conseiller délégué, Mme Clarisse BOULICAUD Conseillère déléguée, Mme Justine FRAISSARD Conseillère municipale, Mme Odile PRIORE Conseillère municipale, M. Martial DEBUT Conseiller municipal, M. Douglas FAVRE Conseiller municipal, M. Stéphane DURAND Conseiller municipal

Absents représentés :

M. Franck MALESCOUR Conseiller municipal représenté par M. Martial DEBUT Conseiller municipal,
Mme Julie FAVEDE Conseillère municipale représentée par M. Douglas FAVRE Conseiller municipal,
Mme Stéphanie GUALANDI Conseillère municipale représentée par Mme Capucine FAVRE 2ème adjointe,

Absents :

Mme Laurence FONTAINE Conseillère municipale, Mme Frédérique JULIEN Conseillère municipale

Hubert DIDIERLAURENT est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 04/08/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Nombre de conseillers présents : 14 - Nombre de votants : 17

Finances - administration générale - vie économique

2023 08 102 Adoption de la stratégie de transition du territoire

CONTEXTE GENERAL

Depuis plus de 40 ans, la communauté scientifique mondiale a travaillé et partagé l'ampleur des dérèglements des équilibres naturels en cours et surtout à venir :

Le réchauffement climatique est aujourd'hui le déséquilibre le plus visible et le plus médiatisé. En effet, les constats d'accélération des dérèglements climatiques se font de plus en plus nombreux et nos territoires de montagne ont une très forte sensibilité à ces changements qui se caractérisent par la fonte des glaciers, le réchauffement des

lacs d'altitude, des épisodes de sécheresses records, une baisse régulière de l'enneigement naturel... L'origine de ce réchauffement ne fait plus débat auprès de la communauté scientifique internationale. Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont formels « Il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres ».

Par ailleurs, en 2009, les chercheurs du Stockholm Résilience Centre (Suède) ont introduit le concept de limites planétaires qui correspondent à une zone d'incertitude, située à un certain seuil, au-delà duquel on ne peut plus prévoir les conséquences de nos actes et l'évolution de la planète. Le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité, la modification du cycle de l'eau, l'acidification des océans ou le changement d'utilisation des sols sont notamment répertoriés. A ce jour, 2/3 des limites planétaires ont déjà été dépassées

ENGAGEMENT DE TIGNES

Tignes a choisi de s'identifier en tant que "Stade Naturel". La station, autant lieu de vie que terrain de jeu pour tous les passionnés d'« outdoor », allie ainsi l'amour du sport à celui de la nature. Des infrastructures de grande qualité dans un espace naturellement extraordinaire entre 1550 et 3450m, qui obligent à un sens des responsabilités face aux questions environnementales forment le socle de destination.

Et malgré sa situation de haute altitude, Tignes est directement concernée par le dérèglement climatique. Le glacier de la Grande Motte est un marqueur fort et visible du réchauffement. Joyau du territoire et porteur du « ski 365 jours par an », il a perdu 70% de son volume et devrait disparaître à l'horizon 2060, menaçant dès aujourd'hui son exploitation pour la pratique du ski.

Par ailleurs, avec 35% des espèces évaluées qui se trouvent menacées, l'érosion de la biodiversité est deux fois plus marquée en région Rhône-Alpes que dans le reste du pays. Ainsi, même si près de la moitié du territoire tignard est classé en zone protégée, il s'agit d'entreprendre toutes les actions pour participer à la limitation du déclin de la biodiversité sur l'ensemble de la commune.

Ainsi, considérant que notre niveau de connaissance des défis à venir engage notre responsabilité collective vis-à-vis des générations futures et que les collectivités locales ont un rôle à jouer dans la construction d'un modèle global soutenable, la commune de Tignes souhaite s'engager de manière résolue et déterminée dans un processus de transition. L'enjeu posé ici est d'organiser dès maintenant la collectivité au sens large (collectivité, habitants, acteurs économiques, socioprofessionnels, associations,...) pour lui permettre de s'adapter aux défis auxquels elle devra faire face et de construire un modèle de vie pérenne et soutenable sur son territoire.
De actions fortes ont déjà été mises en œuvre en ce sens.

- Avant 2020 avec lesancements des projets de reconstruction de la Station d'Épuration des Brévières (Station répondant aux exigences environnementales, traitement physico-chimique et biologique, production d'hydro-électricité, récupération des calories des eaux usées) et de construction d'une microcentrale aux Combes permettant de produire de l'hydro-électricité (4,5 MW).
- Depuis 2020, en concordance avec les engagements de campagne pris par l'exécutif, un comité consultatif « Développement durable et vie des quartiers », composé de neuf membres élus et de quatre membres extérieurs, a vu le jour pour traiter des sujets environnementaux liés au fonctionnement de la station. Les élus ont souhaité en faire un axe transversal touchant tous les pans des projets soumis à leur réflexion. L'extinction de l'éclairage public la nuit, le déploiement du compost, le

renforcement de la mobilité collective et de la mobilité douce, l'encouragement à la mobilité électrique collective et individuelle, l'introduction du HVO pour les dameuses et les bus urbains illustrent une partie des actions proposées par le comité et mises en œuvre par la destination.

- En 2021, le conseil municipal de Tignes a lancé une labellisation « Flocon Vert » afin d'accompagner sa stratégie. L'ensemble des acteurs de la station et tous les citoyens sont désormais engagés collectivement dans cette démarche d'amélioration continue. A la suite d'un diagnostic partagé et d'un audit réalisé par un organisme indépendant, la commune s'est vu décerner son premier « Flocon vert » à l'automne 2022.

Ainsi, Tignes prépare son avenir et réfléchit à la montagne de demain, afin de permettre aux habitants de se projeter durablement sur le territoire et aux visiteurs de donner du sens à leur vacances en profitant d'activités responsables dans un stade encore plus naturel.

ELABORATION DE LA STRATEGIE

Des discussions ont été engagées avec les partenaires locaux institutionnels et privés, notamment : les différents délégataires de service public : remontées mécaniques (STGM -Société des Téléphériques de la Grande Motte), multiservices (TIGNES DEVELOPPEMENT), parkings (INDIGO) ; les gestionnaires d'espaces naturels (Office National des Forêts, Parc national de la Vanoise, Société d'Économie Alpestre de la Savoie...) ; les acteurs économiques (socio-professionnels locaux...) ; les habitants et visiteurs.

Elles se sont structurées autour d'un diagnostic de la commune réalisée dans le courant de l'année 2022 et présentée en réunion publique en juillet 2022. Cette démarche a permis de mettre en lumière les points forts du territoire ainsi que les axes d'amélioration (Annexe 1).

En parallèle, un bilan carbone du territoire a été réalisé par le bureau d'étude Utopies© : Cet outil de diagnostic a permis d'analyser les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités (Annexe 2).

A la suite de ce processus d'échanges, la stratégie de transition a été structurée en 4 piliers fondamentaux eux-mêmes déclinés en 20 objectifs et 92 actions (Annexe 3).

Ce plan d'actions est multithématiques, partenarial et transversal. Il est assorti d'indicateurs de suivi (Annexe 4) indispensables pour apprécier l'atteinte des objectifs. Ces indicateurs, devant être pertinents et mesurables, sont encore en cours de construction pour certains et peuvent être amenés à évoluer avec le temps.

Lorsque que l'ensemble des actions seront réalisées, Tignes se sera alors structuré autour d'un nouveau modèle. Celui-ci permettra à son activité de perdurer avec les évolutions climatiques et sociales envisagées, et permettra à ses habitants de pouvoir se projeter durablement sur la commune. La date fixée pour cet objectif est 2030, et la période nous y conduisant est celle de la transition (voir annexe 5).

Ainsi, au niveau sémantique, cette vision nous a naturellement amené à nommer ce document cadre « stratégie de transition 2030 pour un territoire durable »

Concrètement, la démarche de transition du territoire développée et proposée au vote, illustre la volonté de structurer les orientations et de permettre une transition énergétique, environnementale et sociale. C'est une démarche de progrès, créatrice de valeurs pour l'ensemble de notre territoire. Elle s'inscrit aussi dans le rôle sociétal

dont Tignes a la responsabilité dans les décennies à venir : dans un contexte de raréfaction de la neige, Tignes souhaite maintenir inclusif et durable l'accès à la montagne, notamment auprès de la jeunesse.

LA STRATÉGIE « TRANSITION 2030 POUR UN TERRITOIRE DURABLE »

Les 4 piliers stratégiques, enjeux d'avenir pour notre territoire, sont les suivants :

Pilier 1 : Disposer d'une offre touristique multi-saison et responsable

L'activité économique à Tignes, qui sous-tend la capacité à vivre sur le territoire en subvenant à ses besoins, est presque exclusivement liée au tourisme. Développer la robustesse de cette offre touristique en l'adaptant aux évolutions futures est un enjeu prioritaire.

La diversification touristique fait partie de l'ADN de Tignes. Très tôt tournée vers un tourisme annuel plutôt que strictement hivernal, encouragée par la présence du glacier, l'offre touristique a été diversifiée suite aux changements naturels observés, avec la volonté de conserver une image dynamique, sportive et de rester ouvert à un public familial. L'été est désormais une saison touristique développée sans reposer sur l'activité ski pour exister. Tignes doit s'appuyer sur cette capacité à être visionnaire et à innover pour continuer à s'adapter.

A court et moyen terme, les plus fortes incertitudes ne portent pas sur les activités hivernales et estivales mais davantage sur les ailes de saison et particulièrement l'automne dont l'enjeu principal est de garantir les conditions favorables au maintien de l'emploi à l'année.

L'offre touristique proposée devra faire preuve de responsabilité à l'égard de toutes considérations environnementales et sociales.

Pilier 2 : Pérenniser le modèle de vie à l'année

La position géographique de Tignes, située en fond de vallée ne doit pas l'empêcher pas d'être attractive et dynamique. La logique intégrée de son modèle est tournée vers une ambition forte : permettre aux Tignards de construire un projet de vie à l'année, en travaillant et en vivant à Tignes. Et ceci implique, en premier lieu, la garantie de l'emploi à l'année aujourd'hui très dépendant du tourisme.

Il s'agit également de poursuivre le développement des services ambitieux déjà déployés pour le bien-vivre des résidents et des saisonniers : Maintien des services de proximité, politiques petite enfance, projet éducatif du territoire, soutien à l'emploi, logements, formations des jeunes aux métiers de la montagne, politiques culturelles et sociales. Avec plus de 200 enfants inscrits au sein de son groupe scolaire (dont seulement 2 classes saisonnières), et un taux de natalité parmi les plus élevés du canton, Tignes témoigne d'une vitalité et d'une attractivité exceptionnelle qu'il convient de maintenir.

Pilier 3 : Préserver le patrimoine naturel de Tignes

Une grande partie du territoire est classé en secteurs protégés (Cœur de Parc national-10%- , Réserves naturelles nationales -33%- , Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone Importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), sites « Natura 2000 », site inscrit...) ce qui témoigne de son extrême richesse

mais également des enjeux d'équilibres avec les activités humaines. Il est désormais nécessaire de dessiner une politique de protection systématique du patrimoine naturel.

Plusieurs actions comme l'instauration de l'objectif « Zéro artificialisation nette », la lutte contre les déchets, le développement de la connaissance de nos écosystèmes, le développement de restauration des milieux, permettront d'atteindre cet objectif de préservation à long terme.

Pilier 4 : Réduire notre impact carbone

Les montagnes subissent le changement climatique de manière accrue par rapport à la tendance moyenne du réchauffement mondial. Au vu de l'urgence climatique, Tignes a fait réaliser son bilan carbone par le bureau d'études Utopies© en 2021. L'empreinte carbone de l'activité s'élève à 187 280 TCO2e dont la répartition en pourcentage peut être classée par ordre croissant comme suit :

- L'impact du domaine skiable qui représente seulement 3% et concerne essentiellement l'énergie pour les opérations de damage des pistes de ski, de l'électricité pour la neige de culture et les remontées mécaniques.
- L'impact du fonctionnement de la collectivité pour 11% des émissions qui correspond pour l'essentiel à l'usage de véhicules lourds pour les opérations de déneigement de la voirie et de manière secondaire, au fonctionnement des bâtiments touristiques et communaux.
- L'impact de loin le plus important concerne les séjours touristiques pour 85% des émissions, expliqué pour beaucoup par le transport, l'énergie consommée par les bâtiments et l'alimentation.

Pris sous un autre angle, en se concentrant sur les émissions locales, la commune a recalculé les principaux postes : L'énergie des bâtiments représente 36% des émissions, les repas des touristes 21 % et les déplacements locaux 21%.

Ce diagnostic permet de mieux identifier et hiérarchiser les postes d'émissions de CO2e de manière à mieux rationaliser les efforts. Chaque action devra introduire une réflexion sur son impact en termes d'émissions.

Ces quatre piliers représentent la « colonne vertébrale » de la stratégie sur laquelle devront s'articuler l'ensemble des actions de recherche d'une sobriété désirable. Le plan d'action décliné vise à donner un cap clair et partagé pour la transition vers un territoire durable à horizon 2030.

Nous pouvons déjà donner une sélection des décisions et projets les plus représentatifs :

- Instauration d'une jauge maximale sur la création du nombre de lits touristiques et d'une limite d'artificialisation
- Projet de transition sur le glacier pour les 30 prochaines années avec le déploiement d'Altitude Expériences
- Projet de renaturation partielle du Retort et restauration des zones humides
- Développement des offres de mobilité collective et de mobilité douce
- Renforcement des dispositifs de soutien à la rénovation de l'immobilier de loisir
- Maîtrise de l'urbanisation par une modification du PLU
- Renforcement de la diversification de notre offre touristique avec la création d'un espace de médiation culturelle et la valorisation de notre patrimoine industriel, historique et naturel
- Le recentrage de la promotion internationale sur le périmètre européen
- Ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire
- Création de 400 lits pour les permanents et saisonniers
- Signature de la charte nationale pour une montagne zéro déchet.

METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

L'adoption de cette stratégie marque un point de départ qui devra s'appuyer sur l'intelligence collective, le partage, l'ambition, l'innovation pour lever les freins et les difficultés.

En effet, ces actions sont portées, de manière individuelle ou en partenariat par les différents acteurs institutionnels (la commune, Tignes Développement, la STGM, la Régie Electrique, le service des eaux, la régie des pistes), le secteur associatif et/ou nos différents partenaires.

- Le calendrier d'actions sera défini par les structures concernées afin que chacune d'elle puisse être engagée d'ici 2030.
- Les prochaines constructions budgétaires incluront la réalisation de ce plan d'action et des bilans réguliers devront être établis et partagés largement.
- La réalisation de cette stratégie ambitieuse s'appuiera sur une gouvernance solidement ancrée dans un objectif de participation citoyenne et de co-construction.

La commune de Tignes pilote le suivi de la stratégie de transition du territoire. A ce titre, le comité « Développement durable et vie des quartiers », est chargé d'en définir les contours, de veiller à la bonne réalisation des actions et d'en évaluer les résultats. Il propose à l'exécutif, le cas échéant, des orientations pour améliorer la démarche et son efficacité.

Tout comme la définition des actions à engager, la promotion de celles-ci est tout autant importante. A ce jour, les démarches et actions entreprises par l'ensemble des acteurs de Tignes ne sont pas assez connus par les habitants, saisonniers et visiteurs. Il est primordial de mieux les valoriser afin de rendre compte de leurs avancements, et que chacun puisse s'approprier la démarche, la partager, la faire vivre et la pérenniser. Ainsi, le comité est également habilité à faire des propositions sur la stratégie de communication à adopter.

Le comité peut également faire appel, en sus de ses membres permanents, à des experts ou des institutions spécialisées ou compétentes dans le domaine concernée (exemple : Office national des forêts, Communauté de Communes de Haute-Tarentaise etc.) à l'occasion de toute réunion.

La participation citoyenne est incontournable dans la démarche de transition. L'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, associations, groupements, socio-professionnels, entreprises etc.) continuera d'être convié aux réflexions et participera à l'évaluation et l'ajustement du plan d'action. Ceci s'inscrit dans une volonté sincère, transparente et rigoureuse de créer des espaces de dialogue pour élaborer des visions collectives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Agenda 2030 adopté par les membres de l'ONU en 2015, la feuille de route de la France et le rôle des collectivités à jouer pour atteindre les objectifs,

Vu la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française depuis 2005 mentionnant le fait que les « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social »,

Vu l'Accord de Paris entré en vigueur le 4 novembre 2016,

Vu les engagements de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique et notamment la nouvelle version de la Stratégie Nationale Bas Carbone adoptée par décret n°2020-457 le 21 avril 2020,

Vu les lois Grenelle 1 et 2 (2009 et 2010), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015) et la loi n°2021-1104 du Climat et résilience du 22 août 2021,

Vu le Contrat d'Objectif Territorial « Climat, air, énergie/ économie circulaire » signé le 22 novembre 2022 entre l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et l'ADEME, dans lequel s'inscrit la Communauté de Commune de Haute-Tarentaise,

Vu l'avis favorable émis par le Comité consultatif Développement Durable et Vie des quartiers en date du 7 mars 2023, sur la stratégie de transition du territoire,

Vu l'avis favorable émis par le Comité consultatif Développement Durable et Vie des quartiers en date du 19 juillet 2023, sur la nouvelle dénomination dudit comité,

A reçu un avis favorable en Commission finances - administration générale - vie économique du 01/08/2023

Il est proposé au conseil municipal :

ARTICLE 1 : D'approuver le document de stratégie de transition du territoire 2030.

ARTICLE 2 : D'approuver les principes méthodologiques structurants sus-mentionnés devant guider la démarche et en particulier d'animer la démarche, de rechercher l'exemplarité des actions, de poursuivre la concertation, de rendre compte via une communication continue, d'en faire une évaluation régulière.

ARTICLE 3 : D'élargir en tant que de besoin et dans la mesure du possible le champ des partenariats dans le cadre de la stratégie.

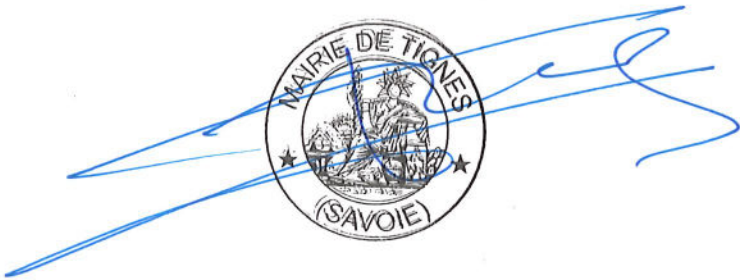
ARTICLE 4 : De modifier l'appellation du « Comité développement durable et vie des quartiers » en « Comité de transition du territoire et vie des quartiers » et d'utiliser la formule complémentaire « Tignes engagé pour une montagne durable » en lieu et place du terme « Développement durable ».

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, adopte par :
12 pour***

5 abstentions

Franck MALESCOUR, Odile PRIORE, Martial DEBUT, Julie FAVEDE, Douglas FAVRE

**Le Maire,
Serge REVIAL**



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.